



Compte-rendu de l'audience du 18 septembre

Le 20 septembre 2020

Le vendredi 18 septembre, la direction de la DFA a reçu une délégation représentant les agents du SFACT, délégation désignée par les agents du SFACT lors de la réunion d'information syndicale (CGT et FO) du mardi 15 septembre.

La direction de la DFA était représentée par : M Arnaud Stotzenbach, directeur de la DFA ; M Vincent Plande, responsable des RH DFA ; M Jean-Frédéric Berçot, sous-directeur de la comptabilité ; M Jean-Pierre Esteveny, directeur du SFACT.

La délégation représentant les agents du SFACT était composée de quatre agents du SFACT (de trois unités comptables différentes, 1, 2 et 4), et de trois représentants syndicaux (Benjamin Gluckstein pour la CGT, Patrick Auffret pour FO, Hevé Tempier pour la CFTC).

L'audience a duré une heure et demi.

- **Concernant l'obtention de 2 à 3 jours de télé-travail pour les agents qui le souhaitent, comme cela est le cas dans d'autres services de la Ville**

Dans un premier temps la direction de la DFA a annoncé que « les choses ne sont pas figées », mais qu'il fallait attendre le bilan de l'organisation du service fin janvier 2021, et que d'ici là elle ne changeait pas l'organisation concernant le télé-travail.

La délégation a longuement insisté : les agents ont télé-travaillé pendant le confinement, ils ont démontré son efficacité. Certains ont 5 heures de transport par jour.

Finalement, la direction a proposé de faire un bilan du télé-travail début octobre, avec la possibilité à ce moment là de changer le nombre de jours de télé-travail (basculement à 2 jours de télé-travail possible)...

Enfin, pour raisons médicales, les agents peuvent bénéficier de plus de 3 jours de télé-travail.

- **L'obtention de la prime de 330 € pour tous les agents ayant télé-travaillé pendant le confinement**

Sur ce point, la direction de la DFA a indiqué que les agents avaient fait leur travail, sans qu'il y ait une « surcharge d'activité ». Elle a indiqué avoir laissé la possibilité de générer jusqu'à 7h48 jusqu'en avril, contrairement aux autres services de la DFA.

La délégation a insisté sur le travail effectué : les agents se sont mobilisés. Ils ont effectué le travail dans une situation dégradée (un seul écran, petit, matériel personnel, connexion internet moins fiable, ordinateur partagé, augmentation des coûts, utilisation du téléphone personnel par les agents...). La délégation a insisté sur le fait que 330 €, c'est peut-être pas grand chose pour les salaires de la direction,

mais c'est beaucoup pour les agents qui touchent 1700€, pour des agents qui ont fait des efforts, mais qui n'ont aucune contre-partie...

La délégation a demandé si c'était une enveloppe fermée. La direction a répondu oui, et qu'elle n'avait pas l'enveloppe pour donner 330 € à tous les agents.

La délégation a demandé si c'était une position de principe de ne pas donner la prime à tous les agents, ou si la direction de la DFA allait demander une augmentation d'enveloppe à l'exécutif parisien. La direction de la DFA a répondu qu'elle n'allait pas demander une augmentation de l'enveloppe.

Enfin, le directeur a indiqué que s'il y avait une deuxième vague de primes (mais que cela l'étonnerait fortement qu'il y en ait une), cela pourrait se discuter.

- **La réparation du système de ventilation permettant le rétablissement de températures acceptables, et la fin des températures supérieures à 33° C**

La direction de la DFA a déploré cette situation, indiquant tout faire pour régler cette situation.

La délégation a insisté sur le caractère inacceptable de la situation.

La direction a indiqué que les agents pouvaient aller dans d'autres bureaux pour travailler, ou seraient autorisés à aller télé-travailler, sous la responsabilité de M Esteveny. Elle n'était pas en mesure de donner un calendrier de réparation. Visiblement, un diagnostic est en cours depuis le 17 septembre. La réparation proprement dite n'est donc pas pour tout de suite...

- **La fin de la pression de la hiérarchie, amenant à un agent atteint d'une grave maladie à revenir au travail**

La direction a indiqué respecter les procédures, et qu'elle n'allait pas entrer dans le détail des cas individuels.

RENDEZ-VOUS CE MARDI 11h30 AU PATIO 2eme ETAGE BEDIER OUEST

La délégation rendra compte de l'audience avec la direction.

L'assemblée générale des agents du SFACT décidera de la suite à donner.

LE PREAVIS DE GREVE par CGT et FO a été déposé pour toute la journée du mardi 22 septembre.

La proposition, qui a été faite lors de la réunion syndicale du 15 septembre, est d'envisager la grève pour le début d'après-midi, si la direction ne donne pas satisfaction.

RAPPEL sur le droit de grève : personne ne peut empêcher un agent de faire grève. Il n'y a pas de délai de prévenance pour les agents du SFACT. La grève doit se faire à la prise de service (matin ou début d'après-midi).

L'absence de service fait donner lieu à une retenue proportionnelle à la durée de la grève, en comparant cette durée aux obligations de service auxquelles l'agent était soumis pendant la période de grève. Ainsi, la retenue est égale à :

- 1/30^e pour une journée d'absence, environ 50-70 €
- 1/60^e pour une demi-journée d'absence, environ 25-35 €
- 1/151,67^e par heure d'absence, environ 10-15 €